FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Procès-verbal de la 26ème Assemblée Générale Ordinaire

Lundi 21 Septembre 2026

au siège de la LIFR et en visioconférence Teams

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à 19 heures 30, les membres de l'association se sont réunis, en visioconférence Teams et en présentiel au siège de la Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby sis au 9 rue Omer Talon 75011 Paris sur convocation du 4 septembre 2026 parue dans le Bulletin Officiel (B.O.) de l'Association n° 5 du 4 septembre 2026, n° 6 du 10 septembre 2026 et n° 7 du 17 septembre 2026.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thierry ALLIESSE, en sa qualité de Président de la Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby. Le secrétariat est assuré par Monsieur Thierry CHEVALIER, Secrétaire Général.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

1. Ouverture de la 26ème Assemblée Générale par le Président de la LIFR
2. Rapport de la Commission de Vérification des Pouvoirs
3. Allocution du Président
4. Présentation du Budget Prévisionnel 2026/2027 intégrant le Règlement Financier par le Trésorier Général
5. Approbation du Budget Prévisionnel
6. Clôture de la 26ème Assemblée Générale par le Président de la LIFR

1. Ouverture de la séance par le Président de la LIFR

Le Président Thierry ALLIESSE ouvre la séance de la 26ème Assemblée Générale Ordinaire.

Le Secrétaire Général, Thierry CHEVALIER présente le déroulement de l'Assemblée Générale et les modalités pratiques de vote (*voir présentation en **annexe 1***).

Il informe l'Assemblée que Messieurs Pierre LABESCAT et Jean-Claude MARTINEZ ont été désignés comme Scrutateurs.

2. Rapport de la Commission de Vérification des Pouvoirs

Le Président Thierry ALLIESSE passe la parole à Jean-Louis TAUTOU pour la lecture du rapport de la Commission de Vérification des Pouvoirs pour cette Assemblée Générale.

- Nombre de clubs du Collège Electoral : 158
 - Représentant : 1 139 voix

- Nombre de clubs représentés : 119 soit 75,32 %
 - Représentant : 972 voix soit 85,34 %

Thierry ALLIESSE demande si une personne a des observations à faire sur le décompte présenté.

Aucune observation n'a été faite.

Le rapport présenté, et figurant en **annexe 2** du présent procès-verbal.

3. Allocution du Président

Le President revient sur les échanges conduits avec les clubs et les Comités Départementaux après le rejet du précèdent projet de budget.

Il reconnait que la proposition initiale d'une contribution de 4 euros par licencié avait cristallisé les incompréhensions et qu'un effort de pédagogie et de communication aurait dû intervenir plus tôt. La Ligue renonce à cette contribution pour la saison 2026-2027, tout en indiquant que la question du modèle contributif pourra être réexaminée lors d'une prochaine Assemblée Générale Financière.

Le President souligne la nécessité de replacer la Ligue sur une trajectoire budgétaire équilibrée, voire excédentaire, afin de restaurer ses fonds propres et de conserver la capacité de soutenir les projets du rugby francilien. Il insiste également sur l'évolution du financement du mouvement associatif : diminution des subventions publiques, recentrage probable des aides vers les bénéficiaires finaux et nécessité de diversifier les ressources.

Mesures d'économie et de réorganisation :

- Suppression de dix postes d'apprentis, dont sept Animateurs Sportifs Territoriaux et trois postes relevant notamment de la communication et de la citoyenneté ;
- Suppression du poste de responsable partenariat-mécénat et externalisation de cette mission à des prestataires rémunérés principalement à la performance ;
- Disparition d'un poste lié à l'Académie/Pôle Espoir dans le cadre d'une réorganisation ;
- Reduction des tournois de destination et des tournois dits obligatoires, hors obligations fédérales ;
- Diminution des dépenses de convivialité, non-reconduction de la soirée des vœux et délégation aux Comités Départementaux de la soirée des bénévoles ;
- Participation accrue des Comités Départementaux au financement de certaines actions, notamment des tournois interdépartementaux ;
- Poursuite de la rationalisation des frais généraux et de l'automatisation de certaines tâches administratives.

Mesures de recettes maintenues :

- Remplacement des frais fixes de 5 euros sur la billetterie par une commission de 10 %, considérée comme plus proportionnelle au prix du billet ;
- Augmentation de 5 euros du montant lie aux cartons jaunes, dans une logique de responsabilisation en matière de discipline ;
- Evolution graduée des frais de mutation selon le niveau du club, sans augmentation pour les écoles de rugby.

Le Président passe ensuite la parole à Monsieur Jordan ROUX, Vice-Président de la Fédération Française de Rugby.

Jordan ROUX remercie la Ligue pour son accueil et rappelle l'importance de la présence fédérale lors de ce temps institutionnel. Il affirme que la Fédération entend demeurer aux côtés des Ligues Régionales, des Comités Départementaux et des Clubs, tout particulièrement dans une période où l'exercice budgétaire est rendu plus difficile par la contraction des recettes et l'augmentation générale des coûts.

Il salue les efforts importants accomplis par la Ligue d'Ile-de-France dans la reconstruction de son budget prévisionnel. Il précise que la Fédération a travaillé avec les dirigeants franciliens sur plusieurs dimensions du projet, notamment les orientations budgétaires, les choix en matière de ressources humaines et l'organisation des sélections de jeunes. Selon lui, les mesures présentées répondent à la fois aux observations formulées par les clubs lors de la précédente Assemblée Générale et à la nécessité de replacer la Ligue sur une trajectoire financière plus solide.

Il souligne que l'équilibre d'une Ligue Régionale repose sur une coopération étroite entre la Ligue, les Comités Départementaux et les Clubs. Il évoque également les échanges conduits avec le Conseil Régional d'Île-de-France, dans un contexte de réduction des aides publiques. Il confirme que la Fédération continuera à accompagner la Ligue et ses dirigeants afin de préserver le fonctionnement de l'institution et de soutenir le développement du rugby sur le territoire francilien.

Il insiste ensuite sur les difficultés économiques rencontrées par l'ensemble du mouvement sportif : hausse du coût des transports et du carburant, contraintes pesant sur l'organisation des rencontres, difficultés liées aux équipements et aux terrains, diminution du pouvoir d'achat et effets de cette situation sur les recettes des clubs. Il observe en parallèle que les possibilités de financement par le mécénat et les entreprises sont elles aussi sous tension.

Dans ce contexte, il appelle les acteurs du rugby à faire front collectivement et à ne pas opposer les différents niveaux du mouvement sportif. Il estime que le modèle économique du sport français doit évoluer, les financements publics et privés ne pouvant plus être considérés comme durablement acquis dans les mêmes proportions. Il rappelle enfin l'importance de préserver les moyens consacrés au sport et confirme la disponibilité de la Fédération pour examiner et soutenir les demandes portées par la Ligue, les Comités Départementaux et les Clubs.

Le Président Thierry ALLIESSE passe la parole à Michel LAUNAY, Trésorier Général, pour présenter le budget prévisionnel de la saison 2026/2027.

4. Présentation du Budget Prévisionnel 2026/2027 intégrant le Règlement Financier par le Trésorier Général

Le Trésorier Général, Michel LAUNAY, présente le budget prévisionnel pour la saison 2026/2027 intégrant le règlement financier.

La présentation du budget prévisionnel est en **annexe 3** du présent procès-verbal.

Le règlement financier est en **annexe 4** du présent procès-verbal.

Il présente un budget prévisionnel construit à l'équilibre. Il rappelle le caractère nécessairement estimatif des produits et des charges et indique que le détail du budget est accessible dans les publications de la Ligue.

Produits :

- Les subventions et contributions constituent la principale source de recettes et représentent 57 % des produits annoncés ;
- Les concours de la Fédération comprennent une part de fonctionnement, fixe et variable selon les actions réalisées, ainsi que la prise en charge des conseillers techniques de clubs (CTC) ;

- Les autres recettes proviennent notamment de la formation, des ventes de produits et de billets, des frais de mutation, des sanctions financières prononcées par les Commissions Régaliennes, des engagements d'équipes, du partenariat et du mécénat ;
- Les prévisions de partenariat et de mécénat ont été prudentialisées, la mission devant être confiée à des prestataires extérieurs commissionnés ;
- La diminution globale des ressources s'explique principalement par le recul des subventions.

Charges :

- Les charges de personnel représentent 51 % des charges. Ce pourcentage comprend les CTC, dont les salaires et charges sont pris en charge par la Fédération, dans le cadre conventionnel applicable ;
- Les autres services extérieurs représentent un poste significatif, notamment en raison des commissions susceptibles d'être versées aux prestataires chargés du partenariat et du mécénat, ainsi que du recours à des formateurs externes ;
- Les amortissements approchent 5 % des charges, en lien avec les travaux du siège, les équipements
- informatiques, les véhicules et les autres investissements ;
- Les frais de personnel propres à la Ligue diminuent du fait des suppressions et réorganisations de postes ;
- Les dépenses liées à l'accompagnement des jeunes arbitres progressent afin de renforcer leur suivi et leur fidélisation ;
- L'ensemble des autres lignes de dépenses ont fait l'objet d'un effort de réduction.

Le Tresorier évoque une incertitude relative au traitement de la taxe d'apprentissage applicable aux associations et à son éventuelle prise en charge pour les CTC. Ce point fait l'objet d'échanges avec les services financiers de la FFR.

Il est également rappelé que les engagements nouveaux, notamment avec les prestataires extérieurs, ne pourront être formalisés qu'après approbation du budget.

5. Approbation du Budget Prévisionnel

Le Président remercie Michel LAUNAY pour cette présentation du rapport à la fois illustrée et dynamique.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions sur le budget présenté par le Trésorier Général et propose, sauf avis contraire, de passer au vote.

Question posée au sujet de la Participation des Comités Départementaux par le CD 91

Une question porte sur la contribution des Comités Départementaux, inscrite au budget alors qu'elle était nulle l'année précédente.

Il est confirmé qu'une participation sera demandée pour certaines manifestations, notamment des tournois interdépartementaux auparavant financés intégralement par la Ligue. Un montant global de 14 000 euros est évoqué, à repartir entre les huit départements selon des modalités restant à préciser.

Prestataires extérieurs, formation et organisation

Il est précisé par le Président que le poste des prestations extérieures ne concerne pas uniquement la recherche de partenaires. Il inclut aussi des formateurs mobilisés par l'Institut Regional de l'Emploi et de la Formation, dont l'activité dépasse 800 stagiaires. La Ligue indique avoir investi dans des outils logiciels afin d'améliorer le service rendu et de réduire les tâches répétitives. L'automatisation du paiement des frais d'arbitrage est citée comme un exemple ayant déjà permis de supprimer un poste d'apprenti en comptabilité.

Billetterie fédérale

Un échange porte sur la diminution du contingent de places attribuées aux ligues et sur l'augmentation du prix de certaines catégories.

Jordan ROUX explique que la billetterie du Stade de France constitue une ressource essentielle au financement du rugby amateur. Il indique que 55 % des billets sont destinés au public rugby par différents canaux, que le prix de certaines catégories n'avait pas évolué depuis plusieurs années et que 3 500 invitations ont été supprimées afin d'accroitre les recettes.

Il précise également que l'allocation moyenne aux ligues régionales a été ajustée au regard des ventes effectivement réalisées lors des matchs précédents. Les participants sont invités à utiliser exclusivement les circuits officiels de la Fédération et des ligues pour l'achat de billets.

Sans autre observation, le budget prévisionnel 2026/2027 est soumis au vote.

Par vote électronique, les clubs sont appelés à voter sur la question suivante :

Approuvez-vous le budget de la LIFR 2026/2027 présenté par le Trésorier Général ?

Le résultat est le suivant :

Nombre d'électeurs inscrits : 119 représentant 972 voix
Nombre de votants : 70 soit 58,92 % représentant 656 voix soit 67,49 %

Résultat du vote

Oui : 555 voix soit 86,85 %
Non : 84 voix soit 13,15 %
Abstention : 17 voix

Le budget prévisionnel 2026/2027 est approuvé par l'Assemblée Générale

A la suite de l'adoption du budget, le Président remercie les Vice-Présidents, les Responsables de Pôles, les Clubs et l'ensemble des contributeurs ayant participé à sa construction. Il rappelle que les arbitrages ont imposé de renoncer temporairement à plusieurs projets, avec l'objectif de retrouver rapidement des marges de manœuvre.

Relance du développement du rugby francilien

Un groupe de travail largement ouvert aux clubs doit être constitué afin de repenser le développement du rugby francilien. Le Président souligne les fortes disparités territoriales en matière de nombre de licenciés, de densité communale, d'équipements disponibles et de présence des structures rugbystiques.

Mobilisation de la taxe d'apprentissage

La Ligue envisage de proposer aux clubs d'orienter vers l'Institut Regional de l'Emploi et de la Formation le solde de taxe d'apprentissage versé par leurs entreprises partenaires. Une partie des sommes collectées couvrirait les frais de fonctionnement du dispositif ; la part principale serait affectée à un compte de formation club permettant de financer les formations des entraineurs et éducateurs, le pourcentage de répartition restant à définir.

Soutien au bénévolat

La Ligue poursuit des échanges avec de grandes entreprises afin d'identifier des dispositifs de mécénat de compétences et d'accompagnement vers le bénévolat. L'objectif est de mettre à disposition de la Ligue et des clubs des salariés expérimentés ou de futurs retraités souhaitant s'engager dans le mouvement associatif.

Dispositifs fédéraux de soutien

Le Président évoque enfin les dispositifs fédéraux susceptibles de soutenir les clubs engagés dans le développement, le rugby féminin, la compétition et les démarches de labellisation. Il rappelle que l'objectif commun de la mandature est la relance du rugby et l'augmentation du nombre de licenciés.

6. Clôture de la 26ème Assemblée Générale par le Président de la LIFR

Le President remercie les clubs pour leur confiance et appelle l'ensemble des acteurs à avancer collectivement. Il annonce qu'une Assemblée Générale Financière est programmée pour la fin du mois de novembre 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la 26ème Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby à 20 heures 40.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent Procès-Verbal, signé par le Président et le Secrétaire Général.

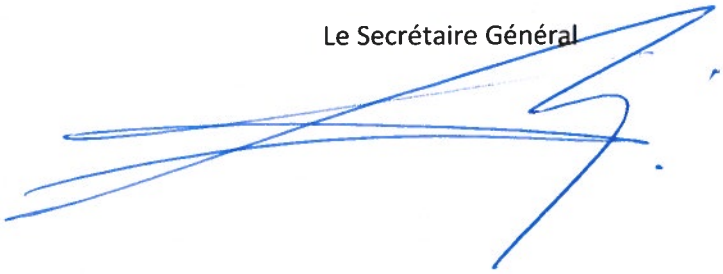
Fait à Paris, le 21 septembre 2026.

Le Président



Thierry ALLIESSE

Le Secrétaire Général



Thierry CHEVALIER

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

ANNEXE 1

Organisation de l'Assemblée Générale

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

ORGANISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

LIGUE RÉGIONALE ÎLE-DE-FRANCE DE RUGBY

UN RENDEZ-VOUS ESSENTIEL POUR NOTRE LIGUE



UN TEMPS FORT DE NOTRE DÉMOCRATIE SPORTIVE

UNE LIGUE À L'ÉCOUTE DE SES TERRITOIRES

UNIS POUR FAIRE GRANDIR LE RUGBY EN ÎLE-DE-FRANCE

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

2

26ème ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Lundi 21 septembre 2026 • 19 h 30

Siège de la LIFR • Paris – visioconférence

ORDRE DU JOUR

1 **OUVERTURE**
Ouverture de la 26ème Assemblée Générale
Par le Président de la LIFR

2 **POUVOIRS**
Rapport de la Commission de Vérification des Pouvoirs

3 **ALLOCUTION**
Allocution du Président

4 **BUDGET 2026/2027**
Présentation du Budget Prévisionnel intégrant le Règlement Financier
Par le Trésorier Général

5 **APPROBATION**
Approbation du Budget Prévisionnel

6 **CLÔTURE**
Clôture de la 26ème Assemblée Générale
Par le Président de la LIFR

UNE ASSEMBLÉE CENTRÉE SUR LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2026/2027

Présentation • Échanges • Approbation

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Organisation de l'AG - Assemblée Générale Ordinaire du 21 septembre 2026 3

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

QUAND ET COMMENT VOTER ?

QUAND :

Depuis ce matin à 9 heures et jusqu'à l'issue de la présentation du budget.

COMMENT :

En utilisant le lien se trouvant dans le mail que vous avez reçu le vendredi 18 septembre.

Si vous rencontrez la moindre difficulté et pour toutes questions techniques, contactez exclusivement le support technique i-Périclès qui est disponible jusqu'à la clôture des votes uniquement par mail à l'adresse :

support@i-pericles.fr



Votre participation est essentielle pour la vie démocratique de notre Ligue. | MERCI POUR VOTRE ENGAGEMENT !

RÉSOLUTION À VOTER

APPROBATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2026/2027

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026/2027





VOTONS ENSEMBLE
pour construire l'avenir de notre Ligue.

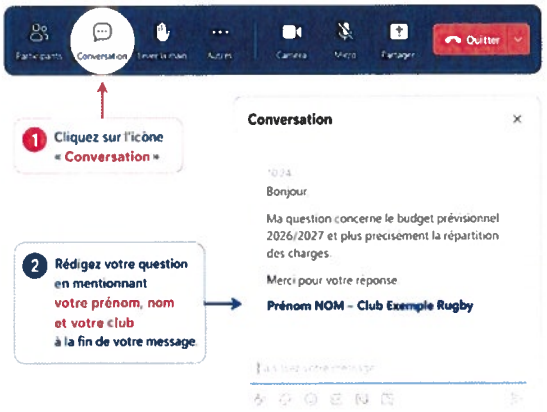
EXPRIMEZ VOTRE CHOIX
MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION !

COMMENT POSER VOS QUESTIONS VIA TEAMS ?

Vous êtes en mode « spectateur » et de ce fait il ne vous est pas possible d'intervenir oralement.

Vos questions devront être posées par écrit via l'icône « Conversation » qui se trouve en haut de votre écran en mentionnant votre prénom, nom et votre club à la fin de votre question (dans le cadre de la rédaction du PV).

Les questions anonymes ou avec un pseudo ne seront pas prises en compte.



Vos questions seront lues par le modérateur et traitées au moment dédié dans l'ordre de réception.
Nous vous remercions pour vos interventions écrites claires et concises.

QUAND POSER LES QUESTIONS ?

Vous pourrez poser des questions :

1 **PENDANT ET APRÈS**
LA PRÉSENTATION DU BUDGET.

2 **LES RÉPONSES SERONT APPORTÉES**
À L'ISSUE DE CETTE PRÉSENTATION.

Merci de privilégier des questions claires et précises afin de faciliter les échanges et les réponses.

ANNEXE 2

Rapport de la Commission de Vérification des Pouvoirs

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

PRÉSIDENT :
Jean-Louis TAUTOU

MEMBRES :

Eric LEBLANC

Patrick VIALETTE

RÉCAPITULATIF DES CLUBS PRESENTS ET REPRESENTES

DEPARTEMENTS	Nombre de Clubs	Nombre de Licenciés	Nombre de Voix	Vérification des Pouvoirs		
				Nombre de Clubs représentés	Nombre de Licenciés représentés	Nombre de Voix représentées
PARIS	14	4 999	119	10	4 638	106
SEINE ET MARNE	21	3 919	130	15	2 989	100
YVELINES	24	6 732	200	20	6 007	178
ESSONNE	26	4 944	167	19	3 979	133
HAUTS DE SEINE	28	8 125	211	19	6 960	184
SEINE SAINT DENIS	18	3 748	128	13	2 857	96
VAL DE MARNE	15	3 565	114	14	3 546	113
VAL D'OISE	12	2 050	70	9	1 834	62
TOTAL	158	38 082	1 139	119	32 810	972
			Soit :	75,32 %	86,16 %	85,34 %

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

ANNEXE 3

Budget Prévisionnel de la saison 2026/2027



Le budget en un coup d'œil

Un budget strictement équilibré, recentré à 3,21 M€

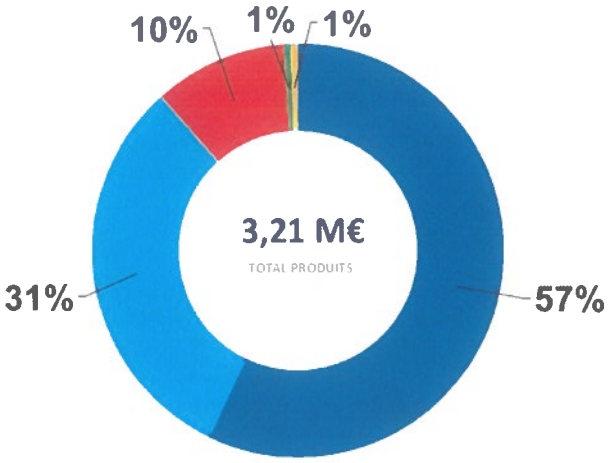
PRODUITS 2026/2027	CHARGES 2026/2027	RÉSULTAT PRÉVISIONNEL
3,21 M€	**3,21 M€**	**0 €**
-5.6 % vs 2025/2026	-5.6 % vs 2025/2026	Équilibre attent

1. **Les subventions restent le premier moteur de recettes**
 57,1 % du total des produits
2. **Les charges de personnel demeurent le premier poste**
 51,0 % du total des charges
3. **La baisse globale est portée par le recul des subventions et des charges de personnel**
 -189,8 k€ de budget total

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

D'où viennent les recettes ?

Répartition des produits 2026/2027



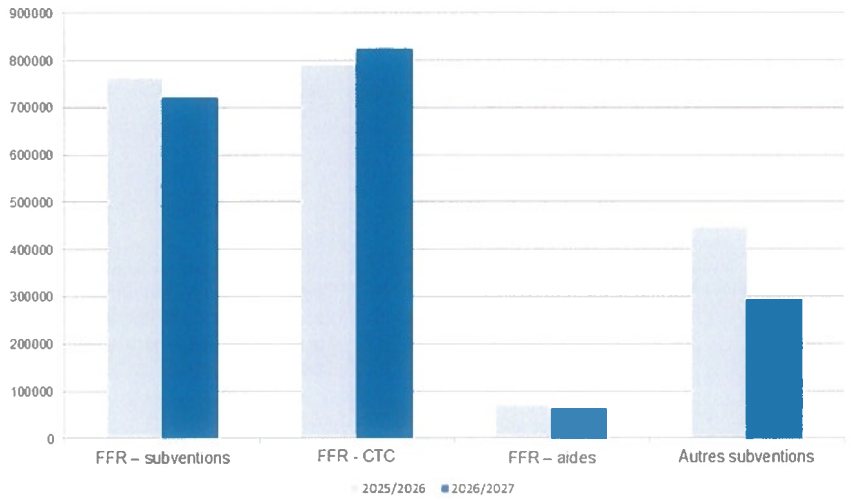
- Subventions • 1,84 M€
- Gestion courante • 1,01 M€
- Vente de produits • 0,34 M€
- Financiers • 0,02 M€
- Exceptionnels • 0,02 M€

À retenir

Près de 6 € sur 10 proviennent des subventions. Les autres produits de gestion courante représentent près d'un tiers des recettes.

Subventions : 1,84 M€ attendus

Une baisse concentrée sur les autres subventions publiques



TOTAL 2026/2027
1,84 M€

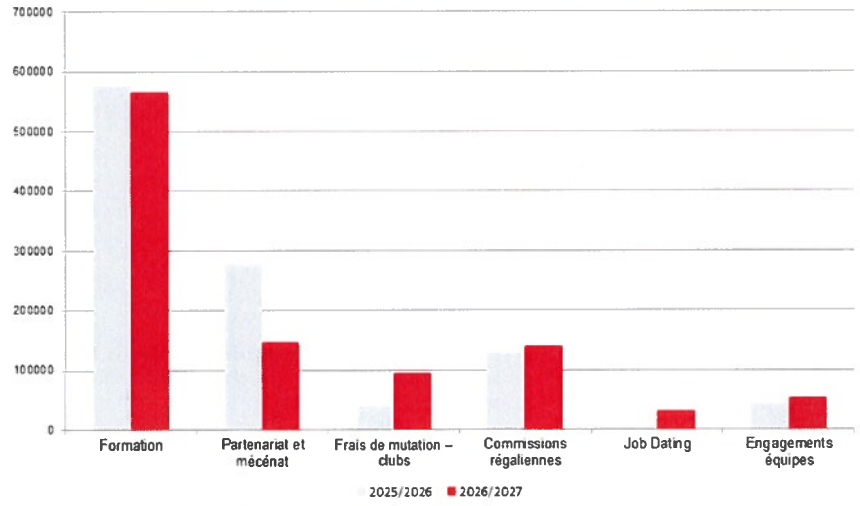
ÉVOLUTION
-162,6 k€

Les financements FFR sont globalement stables. Le recul provient principalement des autres subventions, en baisse de 155,8 k€.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Autres recettes : des mouvements contrastés

Les principales évolutions détaillées



Nouveaux relais / hausses

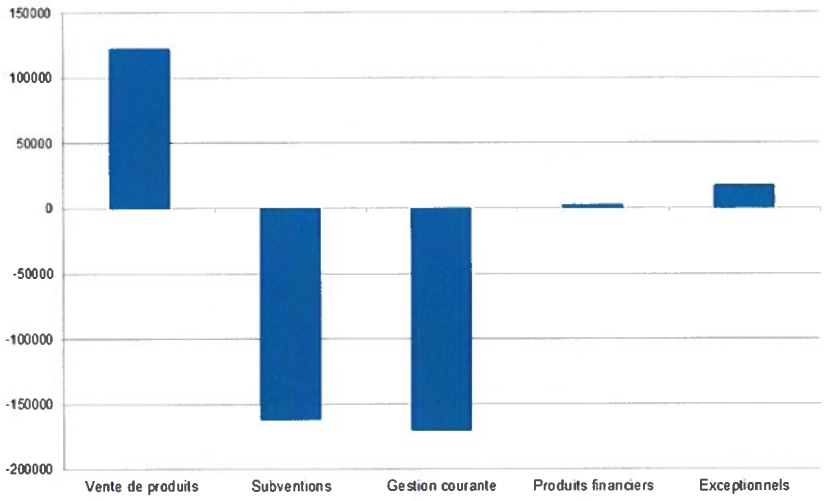
- **Frais de mutation clubs**
- **Job Dating**
- **Commissions régaliennes**
- **Engagements équipes**

Point de vigilance

Partenariat et mécénat : -130,2 k€

Les recettes se contractent de 189,8 k€

Évolution par grande famille entre 2025/2026 et 2026/2027



BAISSE TOTALE

-189,8 k€

-5.6 %

Lecture

La hausse des ventes de produits et l'apparition de produits exceptionnels ne compensent pas le recul des subventions et de la gestion courante.

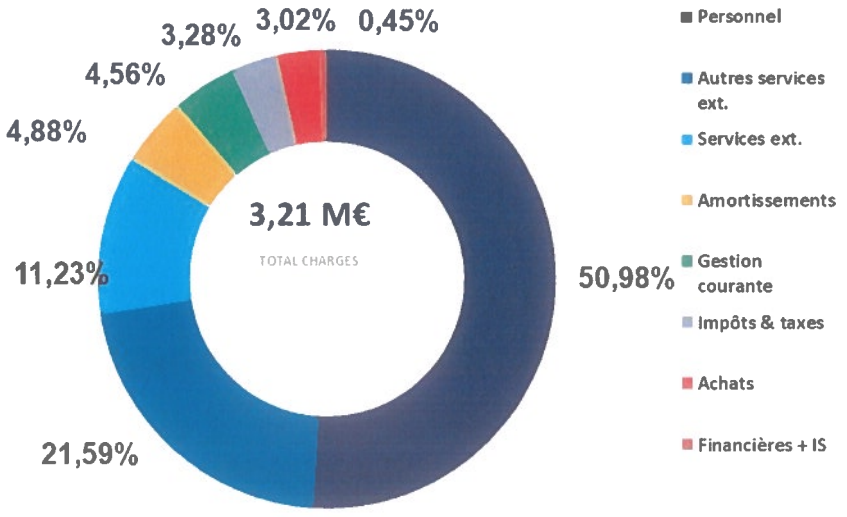
FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Total des produits

	2025/2026	2026/2027
Vente de produits	214 275	337 064
Subventions	1 998 713	1 836 116
Autres produits de gestion courante	1 176 652	1 006 357
Produits Financiers	15 000	17 800
Produits exceptionnels	0	17 500
TOTAL	**3 404 640**	**3 214 837**

Où va le budget ?

Répartition des charges 2026/2027

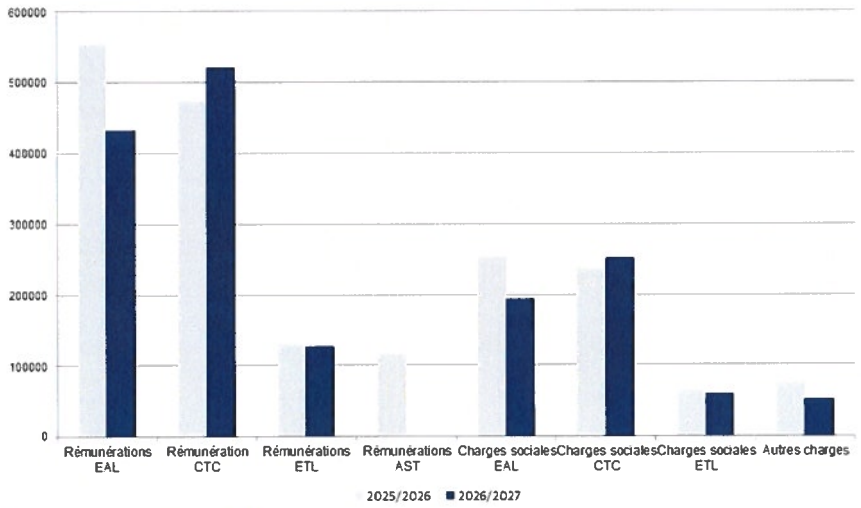


72,6 %

des charges sont concentrées sur le personnel et les autres services extérieurs.

Personnel : 1,64 M€, soit 51 % des charges

Un recul de 268,4 k€ par rapport à 2025/2026



TOTAL 2026/2027

1,64 M€

POIDS DANS LE BUDGET

51,0 %

La baisse résulte notamment de la disparition de la ligne AST et du recul des postes EAL. Les rémunérations et charges ETL progressent.

Déplacements et missions : les principaux arbitrages

Lecture ciblée de deux enveloppes opérationnelles

DÉPLACEMENTS

0,20 M€

+25,4 k€

MISSIONS / RÉCEPTIONS

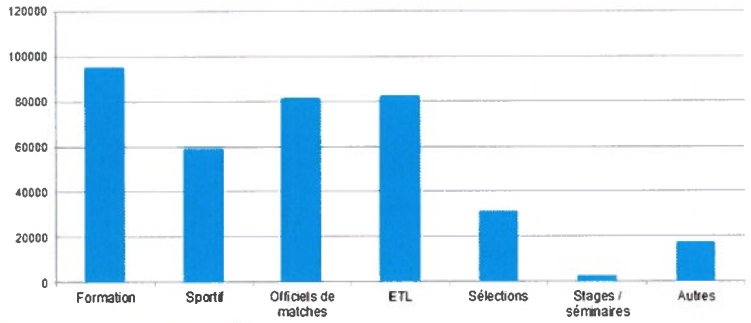
0,22 M€

+16,8 k€

TOTAL CUMULÉ

0,42 M€

13,1 % du budget

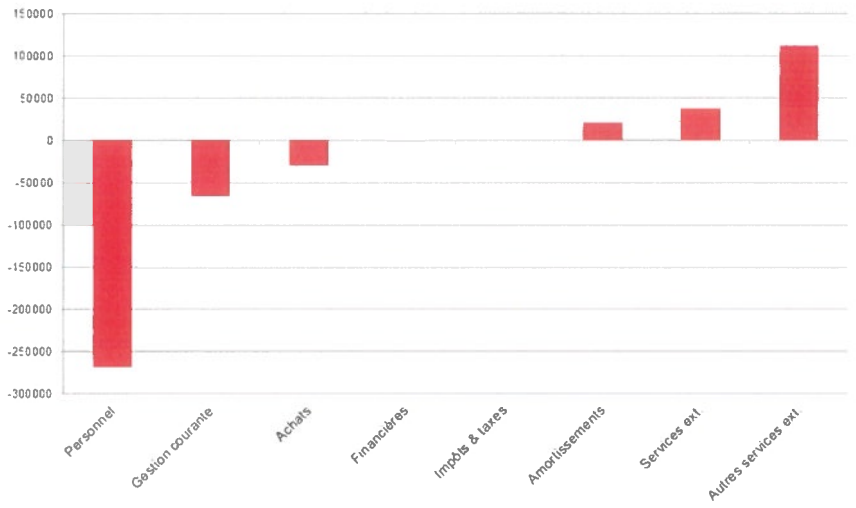


Point marquant

L'enveloppe « Formation » dans les missions et réceptions atteint 95,6 k€, contre 36,4 k€ précédemment.

Des charges en baisse, mais des arbitrages internes

Variations par poste en milliers d'euros



Principal allègement

Charges de personnel
-268,4 k€

Principal renforcement

Autres services ext.
+111,9 k€

Total des charges

	2025/2026	2026/2027
Achats	127 387	97 228
Services extérieurs	323 333	361 120
Autres services extérieurs	582 354	694 235
Impôts et taxes	104 642	105 330
Charges de personnel	1 907 274	1 638 875
Autres charges de gestions courantes	212 050	146 600
Charges financières	11 600	10 528
Dotations aux amortissements	136 000	156 920
Impôts sur les sociétés	0	4 000
TOTAL	3 404 640	3 214 837

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Un budget construit à l'équilibre

Produits et charges s'établissent au même niveau

PRODUITS	CHARGES
3,21 M€	3,21 M€

RÉSULTAT PRÉVISIONNEL : 0 €

Les 4 messages à retenir

01 Équilibre
Un budget de 3,21 M€ équilibré à zéro.

02 Ressources
Les subventions représentent 57,1 % des produits.

03 Structure
Le personnel concentre 51,0 % des charges.

04 Arbitrages
Recul du personnel, hausse des prestations externes.

Le règlement financier est intégré au budget 2026/2027.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

VOTE :

- Approuvez-vous le budget prévisionnel 2026/2027 présenté par le Trésorier Général ?



RÉPONSE AUX QUESTIONS



FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

ANNEXE 4

Règlement Financier de la Saison 2026/2027

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

REGLEMENT FINANCIER
DE LA LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY
SAISON 2026/2027

CONDITIONS PARTICULIERES AUX DISPOSITIONS FINANCIERES
DE LA FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY

(Titres V et VI des Règlements Généraux)

Validé lors du Comité Directeur du 3 septembre 2026
Validé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 septembre 2026

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

SOMMAIRE

Gestion Administrative

Provision licences assurances	Page 3
Provision frais d'arbitrage	Page 3
Cotisations des associations	Page 4
Droits d'engagement des équipes	Page 4
Coûts des mutations	Page 5
Autorisation de pratiquer le rugby dans une seconde association	Page 5
Prestations demandées aux Comités Départementaux et aux Clubs	Page 5
Billetterie	Page 6
Service Civique	Page 6
Retour des boucliers	Page 6
Cotisation des partenaires	Page 6
Disposition Particulière	Page 6

Gestion Sportive

Frais de déplacement des officiels de match	Page 7
Barème disciplinaire	Page 9
Formation des éducateurs / entraîneurs	Page 10
Formation des arbitres	Page 10

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Gestion Administrative

1 – Provision licences assurances

Les clubs qui n'ont pas une équipe Une (masculine ou féminine) au niveau fédéral sont tenus de verser à la Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby [LIFR], en début de saison, une provision à valoir sur le montant des licences assurances validées, par la FFR.

Ce montant est de 50 % du total des licences de la saison 2025/2026 (saison N-1).

Cette provision devant être réglée par chèque, celui-ci sera remis à l'encaissement à partir du 1er février 2027.

2 – Provision frais d'arbitrage

Chaque club qui **participe à des compétitions régionales** : féminines (M18 et +18), jeunes (M16 et M19), séniors est tenu de verser à la Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby [LIFR], une provision à valoir sur les frais de déplacement des arbitres selon l'échéancier ci-dessous.

Echéancier :

- 1er versement : avant le 15/10/2026
- 2ème versement : avant le 15/12/2026
- 3ème Versement : avant le 15/02/2027

Montant de chaque versement :

- Clubs Fédéraux : **500 €**
- Clubs Régionaux : **700 €**

Ces versements doivent être effectués, **exclusivement**, par virement selon le RIB ci-dessous.

SOCIETE GENERALE — RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Titulaire du Compte : LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE
9 RUE OMER TALON
75011 PARIS

Domiciliation : SAINT DENIS (04025)

Identification nationale (RIB)

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
30003	04025	00050413800	35

Identification internationale (IBAN)

IBAN FR76 3000 3040 2500 0504 1380 035

SOGEFRPP

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

3 - Cotisation des associations

La participation des associations au fonctionnement de la LIFR est fixée comme suit :

	Club	Club uniquement « Rugby Loisir » et « Rugby à 7 »
Cotisation annuelle	**350 €**	**110 €**
Abonnement annuel Bulletin Officiel LIFR	**100 €**	**100 €**

4 - Droits d'engagement des équipes

Ces droits s'élèvent, concernant les compétitions régionales officielles et challenges à :

150 €	par équipe « **Plus de 18 ans masculins** » engagée
100 €	par équipe de « **Moins de 19 ans masculins** » engagée
100 €	par équipe de « **Moins de 16 ans masculins** » engagée
150 €	par équipe « **Plus de 18 ans féminines** » engagée
100 €	par équipe « **Moins de 18 ans Féminines** » engagée
50 €	par « **École de Rugby** » engagée
60 €	par équipe « **Rugby Loisir +** » engagée

Dans le cas d'un rassemblement, c'est le club support qui est débité des frais ci-dessus.

Le dossier de demande de rassemblement complet devra être adressé à la LIFR au plus tard :

- **Le 15 juillet 2026** pour les demandes de rassemblements à l'identique de la saison 2025-2026.
- **Le 31 juillet 2026** pour les autres rassemblements.

Toute demande déposée au-delà de la date ci-dessus ou incomplète fera l'objet d'une tarification supplémentaire de 200 € sur les frais d'engagement, en cas de rassemblement validé par la LIFR.

Par ailleurs, les frais d'inscription à un tournoi « Rugby Loisir Sans Plaquage » (Coupe et Féria) organisé par la LIFR sont de **40 € par équipe** au profit du club organisateur.

Concernant les compétitions de rugby à 7 et les clubs, hors Ile-de-France, les droits d'engagement font l'objet d'une convention et/ou d'un cahier des charges spécifiques.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

5 – Coût des mutations

Le coût des mutations pour la saison 2026/2027 sera le suivant :

Compétitions	Montant Total	Dont part FFR	Dont part LIFR
1ère Division Professionnelle - TOP 14 2ème Division Professionnelle - PRO D2	**254 €**	174 €	80 €
Nationale Nationale 2 1ère Division Fédérale Elite 1 Féminine Elite 2 Féminine	**147 €**	87 €	60 €
2ème Division Fédérale 3ème Division Fédérale Fédérale Féminine 1 Fédérale Féminine 2	**115 €**	65 €	50 €
Régionale 1 Régionale 2 Régionale 3 Féminines Régionale à X	**84 €**	44 €	40 €
Ecoles de Rugby	**15 €**		15 €

6 – Autorisation de pratiquer le rugby dans une seconde association

Pour la gestion des autorisations de jouer dans une seconde association, la LIFR applique, sur chaque demande des frais de gestion de **10 €** sauf pour les féminines.

7 – Prestations demandées aux Comités Départementaux et aux Clubs

Dans le cadre de l'activité de la Ligue Régionale, il est demandé aux Comités Départementaux et aux Clubs d'assurer certaines prestations.

Pour la réalisation de ces prestations, hors Cahier des Charges spécifique, la Ligue Régionale accordera une aide **maximale par personne** de :

Forfait journalier comprenant : • Mise à disposition des installations • Accueil café, collation • Repas du midi	**20 €**
Forfait ½ journée comprenant : • Mise à disposition des installations • Accueil café	**5 €**
Repas sportif (y compris réunion des officiels de match)	**20 €**
Collation	**5 €**
Repas dirigeants	**35 €**

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Les factures des Clubs et Comités Départementaux devront être transmises à financier@idfrugby.fr dans un délai maximum d'un mois à partir de la date de l'évènement pour être réglées.

8 – Billetterie

Pour les matches internationaux et rencontres de phase finale de TOP 14, la LIFR applique, dès la réservation, sur chaque place vendue des frais de gestion de 10 % du prix du billet.

9 – Service Civique

Pour la gestion des Services Civiques, la LIFR applique, sur chaque contrat des frais de gestion de **20 € par mois.**

10 – Retour des boucliers de Champions Régionaux

Les clubs Champions Régionaux devront retourner le bouclier au Siège de la LIFR au minimum 1 mois avant la date de la finale de la saison suivante.

En cas de retard de l'envoi du bouclier, une somme de **500 €** sera débitée au club fautif.

En cas de dégradation du bouclier, une somme de **700 €** sera débitée au club fautif.

En cas de perte du bouclier, une somme de **1 000 €** sera débitée au club fautif.

11 – Cotisation Partenaires

	1ère année	Années suivantes
Cotisation annuelle	**500 €**	**1 000 €**

12 - Disposition particulière

Le Comité Directeur ou le Bureau de la LIFR pourra prendre toutes décisions qu'il jugera conformes à l'intérêt général du Rugby, sur toutes les dispositions financières qui seront soumises à son examen et qui ne se trouveraient pas expressément prévues au présent règlement.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Gestion Sportive

1 - Frais des officiels de match

Les frais des officiels de match comprennent :

- Les frais de trajet
- Une indemnité représentative de frais divers

Les fiches de frais devront être transmises à frais-officiels@idfrugby.fr dans un délai maximum d'un mois pour être réglées.

Remarque : Les officiels de match doivent respecter les modalités de l'article 617-14 des Règlements Généraux de la FFR concernant la déclaration des indemnités représentatives de frais.

a) Les Frais de trajet

L'indemnité kilométrique de transport est fixée à :

- **0,45 € / km**, quel que soit le nombre de kilomètres parcourus (Les kilomètres sont déterminés selon la référence internet : www.viamichelin.fr - itinéraire le plus rapide).
- Remboursement des frais d'autoroute sur présentation des tickets quittance

Pour les supervisions (Arbitres et Représentants Fédéraux) hors territoire de la Ligue Régionale, les kilomètres sont plafonnés à 400 km (aller-retour) et le co-voiturage est à privilégier.

b) Les indemnités représentatives de frais divers

Pour les Championnats, Challenges et Trophées Régionaux (matchs secs)

Arbitre	70 €
Arbitre Assistant	60 €
Superviseur	50 €
Coach, Coordinateur et Conseiller en Arbitrage	50 €
Représentant Fédéral	60 €
Evaluateur RF	50 €
Délégué Sécurité	50 €

Pour les matches amicaux (matchs secs)

Arbitre	50 €
Arbitre Assistant	50 €

Pour les autres compétitions régionales (plateaux, tournois, ...)

Arbitre	75 €
Coordinateur	50 €

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Pour les écoles de rugby

Représentant Départemental	**50 €**

c) Le mode de paiement

Le paiement des frais (frais de trajet + indemnité représentative de frais divers) sera effectué suivant le tableau ci-dessous (hors Cahier des Charges Spécifique) :

	Arbitres	Arbitre Assistant	Superviseurs	Coachs, Coordinateurs et Conseillers en Arbitrage
Championnats régionaux	Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités à l'association recevant.	Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités à l'association demandeuse ou par l'association sous le coup d'une sanction.	Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement.	
Tournois	Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités à l'association recevant.			
Plateaux à 7, Xrugby à 7 et à X	Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités à l'association recevant.			
Matchs amicaux	Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités à l'association recevant.			
Matchs des phases finales (y compris la Finale) des Championnats régionaux, Challenges et Trophées sur le terrain d'un des 2 clubs (matchs secs)	Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités à l'association recevant.	Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités par la Ligue Régionale à 50 % à chaque club.		
Matchs des phases finales (hors la Finale) des Championnats régionaux, Challenges et Trophées sur terrain neutre (matchs secs)	Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités par la Ligue Régionale à 50 % à chaque club.			
Matchs des Finales des Championnats régionaux, Challenges et Coupes régionales sur terrain neutre (matchs secs)	Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement.			

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Concernant les frais qui seront débités aux clubs (qui apparaitront sur le relevé du club à la Ligue), il sera demandé par versement bimensuel une provision pour couvrir ces frais (Cf Gestion administrative > Paragraphe Provision frais d'arbitrage).

d) Représentants Fédéraux et Délégués Sécurité :

Leurs frais sont réglés par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement.

Ces frais, après règlement par la Ligue, sont imputés :

- Au(x) club(s) demandeur(s) ou suite à une décision du Conseil Régional de Discipline.
- Au club recevant pour les compétitions régionales sauf les finales régionales sur terrain neutre.
- Au club recevant pour les rencontres des compétitions jeunes nationales (Crabos, Alamercery, Gaudermen, National U16 et National U18).

e) Représentants Départementaux « Ecole de Rugby » :

Leurs indemnités forfaitaires sont réglées par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement.

Elles sont imputées à 50 % au Comité Départemental du club organisant le plateau et le solde reste à la charge de la LIFR.

2 – Barème disciplinaire

1er et 2ème carton jaune (hors même rencontre)	**15 €**
2ème carton jaune au cours de la même rencontre pour la même personne inscrite sur la feuille de match	**150 €**
3ème carton jaune pour la même personne dans des rencontres différentes au cours de la saison 2026/2027	**150 €**

Les autres montants appliqués sont ceux définis dans le règlement et barèmes disciplinaire de la FFR (Titre V).

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

3 - Formation des éducateurs / entraîneurs

Pour la saison 2026/2027, les frais d'inscription aux formations (montant Net de TVA) sont les suivants :

		Si l'éducateur fait sa formation en 2 ans	Si l'éducateur fait sa formation en 3 ans
Module d'accompagnateur	**150 €**		
Brevet Fédéral Rugby à 5 N1	**150 €**	**+ 50 €**	**+ 50 €**
Brevet Fédéral Baby Rugby	**150 €**	**+ 50 €**	**+ 50 €**
Brevet Fédéral Initiation/Découverte	**350 €**	**+ 100 €**	**+ 100 €**
Brevet Fédéral Développement	**350 €**	**+ 100 €**	**+ 100 €**
Brevet Fédéral Perfectionnement	**350 €**	**+ 100 €**	**+ 100 €**
Brevet Fédéral Optimisation	**350 €**	**+ 100 €**	**+ 100 €**
Brevet Fédéral « STAPS »	**150 €**		
Recyclage Brevet Fédéral et Certificat	**150 €**		
VAEF Brevet Fédéral	**150 €**		
Certification de Qualification Professionnel (CQP)	**2 300 €**		
VAEF CQP	**150 €**		
Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS)	**8 700 €**		
Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité « perfectionnement sportif », mention « rugby à XV » (DEJEPS)	**9 420 €**		

4 - Formation des arbitres

Pour la saison 2026/2027, les frais d'inscription aux formations d'arbitre, applicables à tous les clubs soumis ou non à une obligation relatée dans la charte de l'arbitrage, sont les suivants :

Formation ACF : 1 arbitre du Club	**300 € par arbitre**
Formation ACF : 2 arbitres du Club	**200 € par arbitre**
Formation ACF : au-delà de 2 arbitres du Club	**150 € par arbitre**

ACF = Arbitre en Cours de Formation